

Le droit à l'éducation

Le droit à l'éducation, inscrit dans les articles 28 et 29 de la CIDE, c'est bien plus qu'une affaire d'enseignement. Aller à l'école, c'est aussi retrouver ses amis, jouer ensemble, s'initier au sport, à la musique et aux arts plastiques/à l'art, vivre en société, s'ouvrir au monde... un droit à l'enfance dont certains ne bénéficient pas encore en France. Pour les enfants des territoires d'outre-mer, notamment de Mayotte ou de Guyane, pour les enfants migrants, isolés ou non, ou encore pour les enfants en situation de handicap, l'accès à l'éducation dans de bonnes conditions d'apprentissage, avec des professionnels formés, reste bien souvent un parcours du combattant. Reconnaître à chaque enfant le droit d'aller à l'école c'est lui permettre de grandir, s'épanouir et devenir autonome quelles que soient sa nationalité, ses conditions de vie, ses situations personnelles.